

# Projet de saisine du tribunal

#### Par Prat annick, le 03/01/2018 à 20:40

Bonjour. Le 16.05.2017 j ai recu une lettre d une societe de recouvrement me reclamant 89.70 pour une carte Viabuy que je n ai jamais recu et que je ne connaissais pas (j ai 78ans). Apres recherches60millions de consommeteurs disaient que c etait une arnaque. Aujourd hui j ai recu "projet de saisine du tribunal" envoyé par la societe ljcof mandate par ppro financial ltd.viabuy et il m est dit que dans un delai de 4 jours il sera saisi le tribunal.que dois je faire. Impossible de trouver cette societe qui serait en angleterre .merci de me repondre

## Par Visiteur, le 03/01/2018 à 21:38

Bsr,

Vous n'êtes pas la première personne concernée.

Si vous n'avez jamais souscrit cette carte, il n'ont donc aucun document à produire pour obtenir une ordonnance exécutoire contre vous.

Répétez inlassablement ceci et menacez les d'une plainte pour harcèlement.

#### Par Prat annick, le 03/01/2018 à 21:48

Merci de votre reponse et c est gentil de l avoir fait tout de suite. Ma nuit sera meilleure. Meilleurs voeux

## Par Prat annick, le 04/01/2018 à 14:39

Il y a t il d autres avis ? Merci de répondre car je suis roujours inquiete

Par Visiteur, le 04/01/2018 à 23:34

Aucune inquiétude. C'est du harcèlement

Par <b>Prat annick</b> , le <b>05/01/2018</b> à <b>10:54</b>	
merci à vous	